



BUREAU BENELUX DES MARQUES
BUREAU-BENELUX DES DESSINS OU MODELES

HANDLED
WITH CARE

MERKEN EENVOUDIG WEG BESCHERM
LA PROTECTION DES MARQUES, UNE ÉVIDENCE



BUREAU BENELUX DES MARQUES
BUREAU-BENELUX DES DESSINS OU MODELES

LA PROTECTION DES MARQUES, UNE EVIDENCE

1.	Rapport de la direction	4
2.	Exploitation	
2.1	Introduction	8
2.2	Gestion des compétences	11
2.3	Atelier de positionnement et des valeurs d'entreprise	12
2.4	La protection des marques, une évidence au travers de la saisie des données	14
2.5	Informatique	15
2.6	L'envoi électronique des demandes internationales	16
3.	Législation et enregistrement	
3.1	Introduction	20
3.2	Le nouveau "parcours du dossier"	21
3.3	Examen pour motifs absolus	22
4.	Service et information	
4.1	Introduction	27
4.2	L'opposition, une évidence	28
4.3	L'enveloppe I-dépôt, une nouvelle étape depuis sa création	30
4.4	Patinnova/Epidos	33
5.	Coopération et échange d'informations	
5.1	Introduction	36
5.2	One for all, all for one	38
5.3	One for all, all for one - INTA 2003 Amsterdam	39
5.4	L'inauguration du Café BMM	41
5.5	Office pour l'Harmonisation dans le Marché intérieur	42
6.	Chiffres et statistiques	
	Rapport financier	46
	Commentaire	50
	Rapport annuel social	52
	Statistiques marques et dessins ou modèles	54
7.	Informations et données	
	Conseils d'administration réunis, Commissaires au Comptes et direction	64
	Services nationaux	66
	Sites internet pour obtenir des informations sur les marques et dessins ou modèles	67



**HANDLED
WITH CARE**

MARKEN SCHUTZGESCHÜTZTES BEZEICHENUNG
TRADE MARK PROTECTION DES MARQUES DUNE EVIDENCE



LA PROTECTION DES MARQUES,
UNE EVIDENCE



Lucien Van Boxstael
Directeur

Bien qu'il soit plutôt inhabituel de porter dans le rapport annuel 2003 un regard rétrospectif sur celui de 2002, je ne puis résister à la tentation. Le rapport annuel 2002 centré sur le thème "Les Bureaux Benelux en mouvement, un voyage de découverte" suscitait sans doute certaines interrogations. En mouvement, certes... mais dans quelle direction?

2003 a clairement répondu à cette question. Sous le mot d'ordre "la protection des marques, une évidence", le présent rapport annuel présente un aperçu des réalisations dans les différentes divisions des Bureaux. Les valeurs d'entreprise "fiable, moderne, flexible, confiant et accessible" ne se sont pas avérées être des valeurs prétentieuses mais courent comme un fil rouge à travers l'entreprise.

1.1

Les contributions des différents collaborateurs, chacun au départ de son expérience et de sa responsabilité propre, en sont l'éclatante illustration et il ne vous aura pas échappé qu'une équipe motivée et soudée, attachée à la collaboration et au service à la clientèle, travaille auprès des Bureaux.

Après quatre années de pertes, nous pouvons heureusement clôturer 2003 avec un excédent, à savoir 92.000 euros (2002: -4.180.000). Il est vrai que le bénéfice s'explique pour une bonne part par le rattrapage des retards, mais il est tout de même permis d'en conclure que le Bureau Benelux des Marques s'est engagé dans une voie ascendante.

La réorganisation basée sur le traitement de chaque dossier par un seul membre du personnel se révèle être un succès. Dans un passé récent, les retards atteignaient encore de 7 à 8 mois, les demandes sont à présent traitées dans le mois, fait unique en Europe!

Le client est roi! Grâce à une concertation ouverte et régulière avec nos clients et leurs organisations représentatives, un climat s'est créé, qui fait que notre client est devenu en fait partenaire de notre entreprise; le partenariat ainsi mis en place englobe les milieux intéressés ainsi soutenus par nos autorités politiques, les membres du Conseil d'administration, les Commissaires, les membres du personnel et nos déposants.

Je suis donc en droit de remercier chacun pour son apport et ma plus grande estime va à nos membres du personnel, motivés, qui ont réalisé cette révolution culturelle.

MODERNE



Introduction

Dick Verschure

Directeur Services Généraux

2.1

Pendant l'année sous revue, une impulsion importante a été donnée au développement et à la mise en œuvre de nos valeurs d'entreprise. Un premier pas en ce sens a été franchi avec la formation à la communication, qui s'est concentrée sur les techniques de réunion et de conversation et la manière de diriger. Cette formation a été suivie ultérieurement par un atelier à l'échelle de l'organisation sur les valeurs de l'entreprise afin de définir les principes directeurs communs qui président à la façon de travailler ensemble et avec nos clients. On a commencé à faire la liaison entre la méthode d'évaluation et ce que l'on appelle les compétences et aptitudes clés lesquelles sont en corrélation étroite avec nos valeurs d'entreprise.

Pour améliorer la communication interne au sein des Bureaux, une étude technique sur la mise en place d'un intranet a été effectuée au cours de cette année. L'organisation de la gestion continuera à être peaufinée dans le courant de 2004 et les procédures seront définies de manière à permettre l'introduction d'un système efficace garantissant un meilleur flux d'informations. De meilleures techniques de transmission des informations feront progresser considérablement l'efficacité.

Dans le domaine de l'informatique, on a travaillé activement à garantir des systèmes accessibles, modernes et fiables. Dans cette optique, on a pris en 2003 les mesures préparatoires pour passer début 2004 à un nouveau système de recherche qui est proche de celui de l'OHMI et d'autres offices nationaux en matière de marques. Le BBM a pris en outre l'initiative de stimuler l'adoption d'un nouveau standard uniforme au niveau européen pour la transmission électronique de données entre les services nationaux, l'OHMI, l'OMPI, les mandataires et les déposants.

Le processus de traitement des demandes internationales a été modernisé à son tour: depuis février 2003, de telles demandes peuvent être envoyées par voie électronique à l'OMPI par l'application d'un nouveau logiciel. De plus, le BBM a lancé avec BMBCconnect un module de dépôt électronique qui jouit d'une grande popularité. Plus de 60% de nos dépôts sont introduits actuellement par voie électronique.

On peut constater avec une certaine fierté qu'avec *confiance* et beaucoup de *flexibilité* on travaille à l'optimisation de nos processus internes et externes. Grâce au zèle de nombreuses personnes, des méthodes *modernes* et avancées ont été introduites, *accessibles* pour nous-mêmes et nos clients et avant tout *fiables*.

Gestion des compétences

Sandra Stille

Chef département Personnel & Organisation

Au sein du département P&O, on a jeté en 2003 les bases d'une politique du personnel axée sur les compétences, ce qu'on appelle la gestion des compétences. La gestion des compétences jette un pont entre la mission, la vision et la stratégie de l'organisation, d'une part, et les compétences nécessaires dans les fonctions spécifiques, d'autre part. C'est une méthode de management destinée à développer et à orienter la qualité de l'organisation et des collaborateurs de manière cohérente. Les compétences sont les caractéristiques personnelles, décrites en termes de comportement; ces caractéristiques aident à cerner le fonctionnement fructueux des collaborateurs et ainsi à réaliser la mission du Bureau Benelux des Marques: la protection des marques, une évidence.

L'introduction de la gestion des compétences nécessite l'intégration des instruments existants de gestion du personnel: la gestion des compétences doit en effet se retrouver dans tous ces instruments comme le recrutement et la sélection, la carrière, l'évaluation et la rémunération, les entretiens de fonctionnement, la formation et les plans de développement personnel (PDP).

La première action au cours de l'année écoulée a été de revoir tous les descriptifs de fonction pour toute l'organisation et de les arrêter de manière uniforme; ces descriptifs

de fonction reprennent déjà les compétences, mais elles seront encore affinées dans le courant de 2004 avec les compétences à l'échelle de l'organisation et celles liées à la fonction. Pour mettre en œuvre la gestion des compétences, il importe d'avoir un objectif clair et d'être en accord avec la vision et la mission de l'organisation.

Les compétences servent dès lors aussi à établir un lien avec les valeurs adoptées pour l'entreprise: songeons par exemple à la compétence "agir de manière flexible" et à la valeur d'entreprise "flexible", à la compétence "coopérer" et à la valeur d'entreprise "fiable", à la compétence "initiative" et à la valeur d'entreprise "confiant".

Comme mentionné plus haut, la révision des descriptifs de fonction n'est qu'un début; un groupe de projet poursuivra la mise en œuvre de la gestion des compétences au premier semestre de 2004 et des instruments de politique du personnel comme le règlement relatif à l'évaluation, l'entretien de fonctionnement et les formulaires y afférents seront adaptés.

Au 2^{ème} semestre de 2004, des formations seront organisées à l'intention des fonctionnaires dirigeants pour renforcer leur capacité à diriger en fonction des compétences en vue de la réalisation des objectifs de l'organisation. Le personnel dans son ensemble sera informé et une formation concernant la gestion des compétences sera dispensée.

2.2

Atelier de positionnement et de valeurs d'entreprise

Christel Verbouw

Collaborateur Communication

2.3

Au début de la présentation le 2 octobre 2003, les concepts nous paraissent encore fort abstraits. La plupart d'entre nous n'ont jamais entendu parler de positionnement, a fortiori des valeurs d'entreprise.

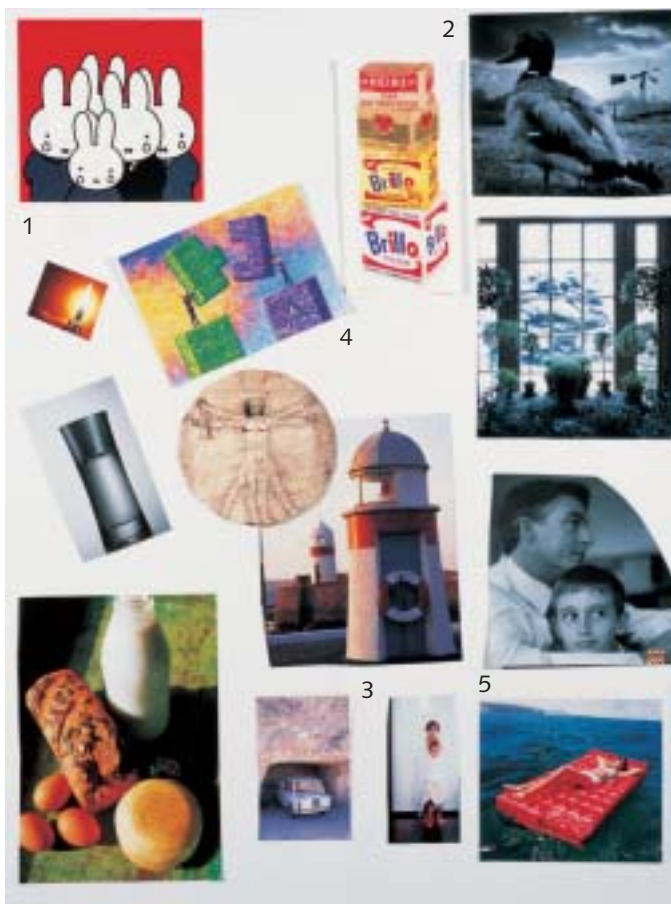
La direction s'explique. Malgré tous nos efforts, il apparaît que la notoriété du Bureau Benelux des Marques est toujours trop faible. La question qui se pose est la suivante : comment s'attaquer à ce problème ? Comment agissons-nous avec nos clients ou les clients potentiels ? Le client en ce sens qu'il peut être une personne aussi bien en dehors qu'à l'intérieur du bureau. Comment revaloriser notre image et tous les employés en ont-ils la même perception ?

Notre occupation quotidienne, notre identité et ce que nous voulons donner comme image de l'organisation ont été analysés en profondeur dans le courant de 2003. L'analyse visait à définir ce que sont en fait les compétences clés du Bureau. Les résultats peuvent se résumer en un seul message clé, le positionnement "la protection des marques, une évidence". Notre volonté est que les clients puissent bénéficier d'une protection accessible et fiable pour leurs marques, mais surtout qu'ils la considèrent comme une évidence. Les valeurs d'entreprise – flexible, fiable, moderne, confiant et accessible – donnent la tonalité de l'expression de notre message à l'extérieur.

Pour nous, collaborateurs des bureaux, c'est le départ d'une nouvelle manière de travailler et de collaborer. Tout collaborateur peut y contribuer chaque jour en se posant la question de savoir si la méthode de travail choisie contribue à faire de la protection des marques une évidence en passant cette méthode de travail au crible des cinq valeurs d'entreprise.

Avec cet élément, nous nous mettons au travail en groupes, la mission étant de visualiser tant les valeurs d'entreprise que le positionnement. On choisit de réaliser à cette fin des "moodboards" parce qu'ils aident à "se mettre sur la même longueur d'onde en interne". Le grand défi est que personne parmi nous n'a jamais pris part à un tel processus. Il est impressionnant de voir avec quel dynamisme et quelle ardeur nous avons tous travaillé cet après-midi-là et avec quel enthousiasme nous avons donné vie au positionnement et aux valeurs d'entreprise.

Pour clôturer l'après-midi consacré à l'introduction du positionnement, nous nous sommes demandé quels "moodboards" étaient jugés les plus appropriés à notre organisation. Les panneaux choisis seront utilisés comme point de référence pour certaines activités de communication interne et externe.



La protection des marques, une évidence

- 1 Chaque marque est vulnérable. Notre mission est de veiller à ce que toutes les marques soient enregistrées dans le Benelux en accroissant notre accessibilité.
- 2 Une marque enregistrée résiste à tous les aléas. Notre vision est que l'enregistrement d'une marque doit être aussi évident que l'inscription d'un enfant au registre de la population.
- 3 Nous communiquons de manière uniforme à l'aide de nos valeurs d'entreprise: assuré, moderne, flexible, confiant et accessible.
- 4 Notre promesse est que la protection des marques est plus facile qu'on ne le pense. Avec le client, nous oeuvrons à la protection des marques.
- 5 De là notre positionnement "La protection des marques, une évidence", car une marque enregistrée est un souci de moins.

“La protection des marques, une évidence” au travers de la section saisie des données

Alie Bosveld-Twilt

Chef de secteur Gestion des données

2.4

La section Data-Processing se compose d'une équipe de 9 collaborateurs et d'un dirigeant. Cette section couvre le début et la fin du processus primaire (l'enregistrement des marques). La section Data-Processing se charge d'introduire les données relatives aux marques et aux dessins ou modèles comme les nouvelles marques et les nouveaux dessins ou modèles, les renouvellements et les modifications.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2004, chacun avait une tâche spécifique dans le traitement des données. A la suite des changements intervenus dans le règlement d'exécution, certaines activités ont changé depuis cette date; on peut ainsi demander un enregistrement accéléré et, les dépôts sont publiés.

Depuis 2003, le travail a été aménagé de manière telle que tous les collaborateurs puissent effectuer toutes les opérations courantes. L'ensemble du processus se déroule par conséquent le plus rapidement possible et l'équipe data-processing défend de la manière suivante les valeurs d'entreprise:

Fiable

Les opérations sont exécutées rapidement et parfaitement (vu les délais)

Flexible

Toutes les opérations peuvent être effectuées indifféremment par tous les collaborateurs: nous sommes polyvalents

Accessible

Les collaborateurs sont ouverts à tous les changements éventuels (nous ne reculons devant rien)

Moderne

L'équipe veille à ce que toutes les opérations soient effectuées à temps et se sert de tous les moyens modernes dans ce but

Confiant

La section est une équipe soudée et on peut toujours compter sur nous.

Informatique

Jean-Marie Putz
 Chef département Services Auxiliaires

La mise en place des procédures destinées à garantir un fonctionnement optimal des services dans le cadre de la nouvelle loi entrant en vigueur en 2004 a nécessité d'importants efforts de la part du service informatique.

L'accent a été mis tant sur l'accélération des procédures internes que sur l'amélioration du service aux usagers. Ainsi, par exemple, une opposition pourra dès le départ être introduite électroniquement en faisant usage de BMBConnect. De même, un accès en ligne à la situation récente du compte a été mise à la disposition des titulaires de compte courant.

L'année 2003 a également été celle de la confirmation du succès du dépôt électronique. A la fin de l'année, environ 60% des dépôts de marques étaient effectués par ce biais. Fort de ce succès, le Bureau Benelux des Marques a pris l'initiative de proposer la création d'un standard XML international pour les échanges de données de marques, tant entre offices que dans le cadre du dépôt électronique. L'élaboration de ce nouveau standard se fait en étroite collaboration avec l'OHMI et l'OMPI, et les offices allemand et anglais y participent activement. Toujours dans le cadre de l'harmonisation avec d'autres offices européens, le Bureau Benelux des Marques a changé son système de recherches d'antériorités, et préparé l'installation d'un logiciel qui est utilisé par divers autres bureaux, notamment l'OHMI.

```
<WordMarkSpecifications>
<MarkVerbalElements>Trademar
k XML</MarkVerbalElements>
<MarkTranslation>
<MarkTranslationText
MarkTranslationLanguage =
"FR">Marque
Commerciale</MarkTranslation
Text>
</MarkTranslation>
<MarkTransliteration>XML</Ma
rkTransliteration>
<StandardCharacters>>false</S
tandardCharacters>
</WordMarkSpecifications>
<Image>
<ImageFileName>TMlogo</Image
FileName>
<ImageFileFormat>jpg</ImageF
ileFormat>
<ColorsClaimed>
<ColorsClaimedText
ColorsClaimedLanguage =
"EN">blue, green, yellow,
red </ColorsClaimedText>
```

2.5

De gros efforts ont également été consentis dans le cadre de la mise à jour de la sécurité informatique. Entre autres, on peut signaler une politique efficace à l'égard des virus informatiques et des mails non sollicités (spam) a été menée, mettant les infrastructures des Bureaux à l'abri de bien des désagréments dommageables pour une continuité optimale du service aux usagers.

Transmission des demandes internationales par voie électronique

Françoise Dufrasne

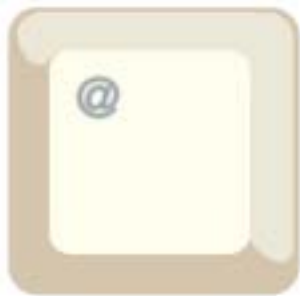
Chef de secteur département Enregistrement

2.6



Le processus de travail relatif aux demandes internationales demandait à être revu et rationalisé. La procédure de dépôt international était une des rares à ne pas être automatisée; sous l'impulsion de Christel Heremans, alors responsable du département international, et en collaboration étroite avec le département informatique des pistes ont été dégagées en vue de l'informatisation du département.

Dans le souci d'optimiser ses processus de travail et déjà conscient qu'une organisation comme la nôtre se doit d'aller avec son temps, le Bureau a choisi dès 2001 de traiter les demandes internationales au moyen d'un procédé électronique de déroulement des opérations dénommé "E-Work". Ce logiciel permet de gérer les procédures de travail, de partager et coordonner les tâches tout en supervisant le déroulement de la procédure.



Une fois implanté le système devait permettre l'envoi des demandes à l'OMPI par voie électronique. La première transmission électronique a eu lieu en février 2003.

Cette étape ne signifie pas encore l'aboutissement du projet, celui-ci devant, à moyen terme, permettre aux déposants d'introduire également leurs demandes par voie électronique auprès du Bureau Benelux, ce qui devrait faciliter l'accès aux utilisateurs du système de Madrid.

Il convient d'ajouter que seuls trois autres pays membres, l'Australie, la Corée du Sud et la Suisse, sont passés à l'introduction électronique des demandes internationales.

Le Bureau est fier de compter parmi les pionniers.

FLEXIBLE





Introduction

Karin Winkel

Chef département Enregistrement

3.1

Pour le département Enregistrement, l'année 2003 fut placée sous le signe de l'achèvement de la réorganisation et de la mise en œuvre pratique des nouvelles dispositions du règlement d'exécution à partir du 1^{er} janvier 2004.

Les formations internes au département Enregistrement se sont terminées à la mi-2003. L'objectif était de former chaque examinateur à toutes les étapes d'un dépôt de manière à ne garder qu'un seul interlocuteur tout au long de la procédure. De cette façon, notre intention n'est pas seulement de travailler plus rapidement et plus efficacement mais aussi de nous montrer plus accueillants envers notre clientèle.

Une fois les formations internes terminées, un grand nombre de collaborateurs de l'ancien département Application des Lois a pu manifester son intérêt pour les nouvelles fonctions créées dans les départements Enregistrement, Opposition et Service & Information qui constituent ensemble la nouvelle direction Application des Lois. Avec l'assistance d'une commission consultative d'affectation (président externe), les collaborateurs ont été transférés de l'ancienne à la nouvelle organisation.

Point n'est besoin de dire que l'opération a eu des répercussions radicales pour nombre de nos collaborateurs. Soulignons que le

succès de la réorganisation est, en grande partie, à mettre au crédit de l'attitude flexible et du zèle de notre personnel.

Tous les examinateurs ont fourni au second semestre de l'année un effort spécial pour résorber les arriérés. Non sans fierté, nous pouvons annoncer dès lors que les délais ont été ramenés à environ un mois. Ces délais courts nous ont permis en outre de lancer la nouvelle procédure de dépôt dans de bonnes conditions dès le 1^{er} janvier 2004.

La réglementation modifiée a entraîné l'adaptation de tous nos supports d'information. Les formulaires et les notices explicatives, les lettres et les brochures ont été revus et adaptés. Une brochure d'information a été éditée en fin d'année dans le but d'informer au mieux le public au sujet de la nouvelle réglementation et de ses conséquences.

Il va sans dire que l'entrée en vigueur de la procédure d'opposition a eu des effets considérables sur la nouvelle procédure interne de dépôt. Un groupe de travail spécialement créé à cette fin a revu tout "l'itinéraire du dépôt", toujours dans le souci de travailler plus efficacement.

Enfin, nous avons relevé des développements nouveaux en jurisprudence en ce qui concerne le refus pour motifs absolus.

Groupe de travail "Itinéraire du dossier"

Saskia Smits

Juriste département Opposition

Cette année n'était pas seulement l'année de l'achèvement de la réorganisation mais aussi l'année de la mise en place de nouveaux processus. C'est dans ce but que le groupe de travail "Itinéraire du dossier" a été créé. La principale motivation pour définir de nouveaux processus résidait dans la publication du dépôt en prévision de la nouvelle procédure d'opposition.

Des représentants de plusieurs départements tels qu' Enregistrement, Opposition, Finances, Data Processing et Informatique siégeaient au sein du groupe de travail "Itinéraire du dossier" parce que leur collaboration est naturellement primordiale.



La publication du dépôt implique la nécessité de réaliser un certain nombre d'opérations sur un dossier pendant une courte période. Il faut donc tendre à publier la marque dans le mois de son dépôt et, par conséquent, de faire en sorte que les arriérés appartiennent au passé. Le groupe de travail a cherché une méthode de travail plus efficace car le nombre d'opérations sur un dossier n'a pas changé. Le délai dans lequel ces opérations doivent être terminées a bien changé, lui! Comme un dossier est traité par une seule personne, il allait de soi que les points nécessaires à la mise en ordre du dossier pouvaient être demandés dans une seule lettre. En conséquence, le nombre de lettres s'en trouve réduit et le délai de régularisation, de 6 mois à dater de la première lettre, est plus transparent. Nous prévoyons que cette méthode aura aussi un impact non négligeable sur le travail et l'emploi du temps du mandataire.

3.2

Le groupe de travail "Itinéraire du dossier" a encore supervisé quelques projets tels que la mise en place de l'enregistrement accéléré, la révision du système des lettres de rappel et l'établissement de programmes pour l'examineur afin de gérer le flux de dossiers, par exemple. Le groupe de travail restera en activité après le 1^{er} janvier 2004, sa vocation sera toutefois de surveiller la transposition adéquate des processus et de proposer les améliorations éventuelles: un chien de garde interne!

Examen pour motifs absolus

Camille Janssen

Juriste département Affaires juridiques

3.3



Les développements en jurisprudence en matière de refus pour motifs absolus ont eu en 2003 principalement une incidence sur l'aspect procédural du dépôt des marques. Certaines affaires portées devant les instances judiciaires ont eu des répercussions sur la question de savoir ce qu'il faut exactement faire pour déposer une marque.

Cette question a joué en particulier pour les "marques atypiques"; atypiques en ce sens qu'il ne s'agit pas de marques verbales ou figuratives. La Cour européenne de justice avait déjà décidé fin 2002 qu'une odeur, reproduite moyennant quelques variantes, ne pouvait être déposée étant donné qu'aucune des représentations graphiques choisies ne satisfaisait à la condition de clarté, de précision, de complétude, de facilité d'accès, de compréhension, de durabilité et d'objectivité.

Ce même critère a joué un rôle lors du dépôt de quelques couleurs et de marques sonores. La même Cour a jugé en mai (dans l'affaire LIBERTEL) qu'une couleur simple représentée sous la forme d'un échantillon de couleur et d'une description verbale de cette couleur ne répondait pas à cette condition. Un échantillon accompagné d'un code de couleur internationalement reconnu remplit en revanche cette condition. Cette décision a conduit à un changement radical dans le traitement des dépôts; nous supposons dans le Benelux qu'un échantillon accompagné d'une description verbale donnait satisfaction, ce n'est plus le cas.



La Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) a, au demeurant, fait sienne la thèse du BBM que le caractère distinctif de couleurs simples est en règle générale absent, sauf s'il a été acquis par la consécration par l'usage.

La reproductibilité graphique a joué à nouveau un rôle clé dans la décision relative à l'affaire SHIELDMARK, portant sur la méthode de dépôt d'un son comme marque. La CJCE a décidé à ce propos qu'un tel dépôt est admissible à condition que le signe déposé soit reproduit en notation musicale. La description verbale d'un son n'a pas été jugée suffisamment claire, précise, complète, facile d'accès, compréhensible, durable et objective. Il n'a pas été répondu à la question des conditions à remplir pour qu'un son possède un caractère distinctif suffisant aux fins de l'enregistrement. Cette question ne jouait aucun rôle dans la procédure en question.

A la suite de ces décisions, "la première étape" dans l'examen pour motifs absolus effectué par le Bureau a changé. Dans le cas du dépôt d'une couleur simple sans indication d'un code de couleur, le BBM doit décider dorénavant que le signe ne peut être enregistré pour ce seul motif, sa représentation graphique n'est pas claire. Le dépôt de marques olfactives est même impossible jusqu'à nouvel ordre, à défaut de méthode de représentation graphique de ce type de signes. L'année 2003 a été plus favorable aux marques sonores sous ce rapport; il y a en tout cas une méthode validée judiciairement pour en faire le dépôt.

Enfin, la Cour de Justice Benelux a fixé à la mi-décembre (dans l'affaire LANGS VLAAMSE WEGEN) des règles concernant les recours contre les décisions de refus prononcées par le BBM. Elle a indiqué que les cours statuant en appel ne peuvent prendre considération que les éléments sur lesquels le BBM a fondé ou aurait du fonder sa décision. Il s'ensuit que ces cours ne peuvent pas connaître de prétentions qui sortent du cadre de la décision du BBM ou qui ne lui ont pas été soumises.

FIABLE

GEGEVENS BETREFFENDE WOORDELEMENTEN

INVENTARIS

- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18



Introduction

Christel Heremans
Chef département Service & Information

En mutation, l'environnement interne des Bureaux Benelux nous a incité à réfléchir aux valeurs de l'entreprise et au dénominateur commun sous lequel nous souhaitons nous positionner. Qu'il s'agisse d'harmoniser les processus, de fournir de nouveaux services ou de l'établissement d'une brochure, tout doit passer au crible du positionnement. On en trouve l'illustration par exemple dans la procédure d'opposition et dans la nouvelle enveloppe i-dépôt.

Le département Service & Information se voit investi d'une mission importante à l'égard du positionnement. L'achèvement de la réorganisation a eu pour effet de confier la communication externe dans son ensemble au département Service & Information. Le département s'attache à fournir des services substantiels et généraux en relation avec l'enregistrement des marques et des dessins ou modèles. Dans le courant de l'année, des collaborateurs du département Application des Lois ont eu l'occasion de passer en revue les différents aspects de la communication externe et de voir si leur intérêt se portait sur le département Service & Information.

Nous avons assuré différentes conférences dans des écoles supérieures et des universités et nous avons pu accueillir des collègues entre autres du BIP (Antilles néerlandaises) et du KIPO (Corée). Le plus souvent en collaboration avec les collaborateurs des offices de la propriété intellectuelle en Belgique et au Luxembourg et avec la plate-forme innovation et propriété industrielle aux Pays-Bas, le Bureau Benelux des Marques a participé à des foires et salons, parmi lesquels Dreamstart/Nationale Innovatieweek et Landelijke startersdag aux Pays-Bas, Initiatives et Patlib en Belgique et Patinnova au Luxembourg.

4.1

L'opposition, une évidence

Paul Laurent

Chef département Opposition

Faq's

4.2

Qui peut s'opposer? Sur quelle base s'opposer? Contre quelles marques s'opposer? Qu'est-ce qui est l'ouverture progressive par classes? Dans quel délai faut-il s'opposer? Quelles conditions doivent être remplies? Que sont les exigences minimales? Quelles pièces doivent être déposées? Qu'est-ce la période cooling off? Quand déposer les arguments? Quand est-ce la procédure d'opposition s'arrête? Puis-je suspendre la procédure? Dans quels cas l'opposition est-elle classée sans suite? Dans quels cas l'opposition-elle est clôturée? Quand la décision est prise? Dans quelle langue s'opposer? Puis-je demander des traductions par l'intermédiaire du BBM? Quels sont les coûts d'une procédure d'opposition? Quels sont les étapes de la procédure? Quels sont les délais dans la procédure? Qu'est-ce qui se passe en cas d'oppositions multiples contre un dépôt? Que sont les preuves d'usage? Quels sont les possibilités de recours?

En formulant le positionnement "la protection des marques, une évidence", nous avons du même coup cerné l'essentiel dans la procédure d'opposition: l'opposition doit être aménagée de telle sorte que la procédure devienne une évidence pour nos clients.

La communication a joué un rôle important en 2003 pour populariser les changements induits par la nouvelle réglementation Benelux et notamment la mise en place de la procédure d'opposition. Cette communication a d'abord concerné le site web sur lequel ont peut désormais trouver non seulement la réglementation et les formulaires mais aussi une présentation de la procédure, une notice explicative pour remplir le formulaire d'opposition et les Frequently Asked Questions (FAQ).

La communication a aussi pris des formes non électroniques. C'est ainsi que la brochure d'information intitulée "D'Organigramme à Opposition" est, comme son nom l'indique, en partie consacrée à la procédure d'opposition. Le personnel du Bureau a aussi été invité à présenter de nombreux exposés sur l'opposition dans diverses réunions où les milieux intéressés étaient présents. Ainsi, en fut-il de l'assemblée générale de la BMM en septembre au Luxembourg, de la journée d'étude de la section belge de l'AIPPI en novembre à Bruxelles, et d'une réunion spéciale organisée par la BMM en décembre à Breda.

La procédure d'opposition a également été abondamment commentée dans les revues spécialisées en propriété intellectuelle. Le personnel du Bureau s'est joint à l'exercice et a signé quelques articles à ce sujet notamment dans le Bulletin de la BMM, la Revue de Droit Intellectuel et Forum Entreprises.

La mise en œuvre de la procédure d'opposition sur le plan interne a été évaluée en profondeur à la lumière des nouvelles valeurs de l'entreprise. L'année 2003 a donc été marquée par une série de préparatifs destinés à veiller à ce que la procédure d'opposition s'inscrive harmonieusement dans le processus d'ensemble de délivrance des marques.

Ainsi, toutes les mesures ont été prises pour prendre en compte l'opposition dans le cadre de la gestion du dossier des marques. Sur le plan informatique, la base à partir de laquelle l'opposition électronique pourra être développée a été mise en place tant sur le plan interne que pour ce qui concerne les échanges entre les parties et le Bureau. Enfin, au cours de l'année 2003 deux juristes et un collaborateur administratif ont été sélectionnés en vue d'une entrée en fonction au 1^{er} janvier 2004.

Bref, l'opposition est une procédure conforme aux valeurs des Bureaux Benelux.

Une procédure *flexible*: La procédure a été organisée pour favoriser les arrangements à l'amiable, un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

Une procédure *moderne*: L'opposition Benelux est une des premières au monde à pouvoir être introduite par voie électronique.

Une procédure *fiable* et mise en œuvre par des agents *confiants*: Le nombre élevé d'oppositions aura un impact positif sur la fiabilité de la procédure et la confiance de nos collaborateurs.

Une procédure *accessible*: Pour introduire une opposition, il suffit de payer la taxe et d'introduire dans le délai un formulaire, électronique ou non, qui indique qui s'oppose à quelle marque sur base de quelle marque et pour quels produits et services.

L'enveloppe i-dépôt, une nouvelle étape depuis sa création

Patrice Clément

Chef Dessins ou Modèles

4.3

Depuis le 3 janvier de cette année 2004, le Bureau Benelux des Dessins ou Modèles a introduit une nouvelle version, moderne, de l'enveloppe i-dépôt pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

L'enveloppe i-dépôt est un moyen de preuve simple et surtout bon marché qui permet aux utilisateurs de faire acter la date de création d'une idée ou une création ainsi que l'identité du créateur. Il est vrai qu'à l'origine, l'enveloppe i-dépôt empêchait les utilisateurs de profiter pleinement du système en raison d'une contrainte technique interne; en effet, l'épaisseur de l'enveloppe ne pouvait être supérieure à 1,5 mm.

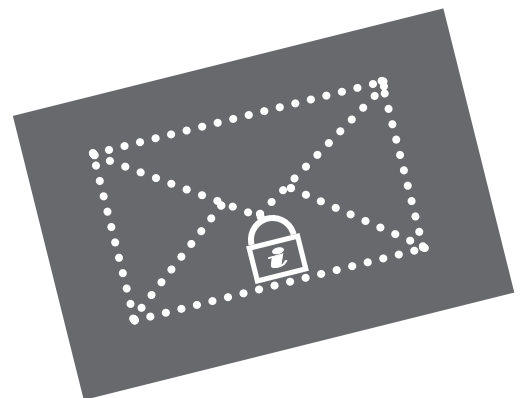
Pour remédier à cet inconvénient, le Bureau Benelux des Dessins ou Modèles a introduit fin 2003 une nouvelle procédure interne de sorte que l'épaisseur de l'enveloppe i-dépôt n'est plus assortie de conditions. Cette nouvelle enveloppe i-dépôt, toujours disponible au prix de 45 euros, est devenue plus facile à employer. Sa conception a été revue légèrement pour donner plus d'attrait à l'enveloppe et la rendre plus maniable et plus flexible à l'usage.

La note explicative est claire, simple et facile à comprendre pour l'utilisateur. Un exemplaire parfaitement identique de la création doit être glissé dans chacun des deux compartiments de l'enveloppe. Il peut s'agir de tous les supports possibles; sur papier, sur disquet-

te ou sur cd-rom. Dès réception, l'enveloppe est scellée par le Bureau Benelux des Dessins ou Modèles. Une vignette mentionnant clairement les date et heure de réception est collée sur les deux compartiments de l'enveloppe.

Comme précédemment, le premier compartiment est renvoyé au titulaire et le deuxième est archivé au Bureau Benelux des Dessins ou Modèles.

A tout moment, le titulaire peut réclamer le deuxième compartiment comme moyen de preuve lors d'une action judiciaire.





Patinnova/Epidos

Mike Gales

Collaborateur Section Support des Processus Administratifs

4.4

La Conférence Patinnova/Epidos s'est déroulée du 10 au 12 novembre l'année passée à l'Hémicycle du Kirchberg à Luxembourg. Cette conférence avait été organisée par la Commission Européenne en collaboration avec l'Office Européen des Brevets. Le Grand-Duché de Luxembourg y était représenté par le Ministère de l'Economie.

La Conférence a été ouverte par le Ministre luxembourgeois de l'Economie M. Henri Grethen et le Président de l'Office Européen des Brevets, M. Ingo Kober. Après la partie officielle, le grand public a eu la possibilité de participer à différents séminaires, ou bien de recueillir des informations auprès des nombreux stands nationaux ou étrangers. Les entreprises représentées étaient essentiellement celles spécialisées dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle.

A cette conférence, Christian Meyers et moi-même avons représenté le Bureau Benelux des Marques et le Bureau Benelux pour les Dessins ou Modèles.

Dès le premier jour S.A.R. le Grand-Duc Henri s'est informé sur la Propriété Industrielle. A cette occasion nous avons eu l'honneur de lui être présentés personnellement.

La direction de la Propriété Intellectuelle du Ministère luxembourgeois de l'Economie avait organisé un séminaire. Ce dernier fût présenté par différents juristes et spécialistes dans ce domaine. Le fait que le nombre de visiteurs était supérieur à celui des personnes inscrites parle de lui-même.

La plupart des personnes présentes étaient non seulement intéressées par les brevets mais aussi aux méthodes de travail des Bureaux Benelux dont BMBCConnect. En outre cette conférence a permis à de nombreuses personnes issues des disciplines les plus diverses de nouer des contacts.

Ce résumé nous montre que la Conférence Patinnova/Epidos a offert au monde des brevets et des marques suffisamment de possibilités quant à l'échange d'idées professionnelles.

D'Patinnova / Epidos Konferenz

war d'läscht Joër vum 10 bis den 12 November am Hémicycle um Kierchbiërg zu Lëtzebuërg. Organiséiert gouf des Konferenz vun der Europäischer Kommissioun an Zesummenaarbecht mam Europäischem Patentamt.

De Grand-Duché war duerch de Ministère de l'Economie représentéiert.

Ett war dann och den Lëtzebuërger Wirtschaftsminister Henri Grethen zesummen mam Präsident vum Europäischem Patentamt, Ingo Kober, déi d'Konferenz offiziell ageweit hun. No dem offiziellen Deel konnt den groussen Publik un den verschiddenen Séminairen deelhuele oder sech op de Stänn aus dem In- an Ausland informéieren loossen. Hei waren hauptsächlech Betriber vertraueden déi sech op den Droits Intellectuel spezialiséiert hun.

Den Christian Meyers an ech selwer hun den Bureau Benelux des Marques an den Bureau Benelux des Dessins ou Modèles op dëser Konferenz représentéiert.

Direkt um éischten Daag huet den Grand-Duc Henri sech d'Geleënheet nett huele gelooss, fir sech virun allem iwwert Propriété Industrielle ze informéieren.

Dodernierft hate mir d'Chance fir Hiem perséinlech virgestallt ze gin.

Direktioun vun der Propriété Intellectuels vum Lëtzebuërger Ministère de l'Economie hat e Séminaire organiséiert. Dësen Séminaire gouf vun verschidden Juristen an Experten aus dessem Métier presentéiert.

De Faite, dass méi Léit present waren wei sech der ugemellt haten, schwätzt fir dësen Séminaire.

Déi meeschten Léit waren nétt nemmen un den Brevet interesséiert mee och un der Aarbechtsweis vun eisem Benelux Bureau, énnert anerem den BMBCConnect. Vill hun awer och vun der Konferenz profitéiert fir Kontakter mat Léit aus aneren Branchen opzehuele.

Am Resumé kann een festhalen, dass Patinnova/Epidos Konferenz der Brevet an Markenwelt d'Méiglechkeet gin huet géigesäiteg professionell Iddiën auszetauschen.



CONFIDENT

Introduction

Edmond Simon

Directeur Application des Lois

5.1

La collaboration avec l'association Benelux du droit des marques et des modèles a été consolidée sous le mot d'ordre 'One for All and All for One'. Il y a eu naturellement l'assemblée annuelle de l'INTA qui avait choisi la ville d'Amsterdam pour y célébrer son 125^{ème} anniversaire. Une occasion unique pour le Bureau Benelux des Marques qui avait un stand au RAI auquel des membres de la BMM ont apporté leur contribution. La BMM se manifestait par son propre "café BMM" au Café Luxembourg au centre d'Amsterdam. Au cours de l'inauguration du café BMM, le partenariat entre la BMM et le BBM fit l'objet d'une mise en scène ludique. L'exemple vivifiant des trois mousquetaires en fit un véritable succès.

Les Bureaux Benelux sont restés actifs en 2003 dans le domaine de la coopération internationale et de l'échange de connaissances. Les Bureaux étaient traditionnellement représentés dans les diverses structures de concertation au niveau européen et international. Enfin, les collaborateurs des Bureaux ont fait 'acte de présence' lors des réunions par exemple ECTA, MARQUES et PTMG.





One for all, all for one

Frank Verguld

Au nom de la BMM (commission Communication & PR)

5.2

Fin 2002, le Bureau Benelux des Marques et l'Association Benelux pour le droit des marques et des modèles (BMM) ont annoncé leur volonté commune de mettre en œuvre une coopération plus étroite dans le domaine de la communication conjointe et des relations publiques. Des entretiens exploratoires eurent lieu aussitôt entre le Bureau et la commission Communication & PR de la BMM. Ces entretiens furent très positifs car les deux parties poursuivaient dans les grandes lignes le même objectif, en substance elles cherchaient à mieux se profiler. Il fut décidé de déployer des activités communes dans le domaine de la communication et des relations publiques.

INTA 2003, Amsterdam serait une bonne occasion de concrétiser cette coopération. Les sessions de brainstorming entre l'équipe constituée par le BBM, constituée de Christel Heremans, Christel Verbouw, Caroline Antal, Marleen Kuiper et Jan Hart, et la sous-commission INTA 2003 de la Commission Communication & PR de la BMM débouchèrent sur beaucoup de bonnes idées.

Le résultat fut un stand commun (le plus beau stand de l'INTA 2003, Amsterdam), un film de promotion, une excellente brochure, un BMM/BBM café à Amsterdam et un concours récompensé par une peinture originale. INTA 2003, Amsterdam fut inauguré lors d'une réception offerte par le Bureau qui fut un grand succès.

Nous voulons remercier non seulement tous les collaborateurs du Bureau pour leur créativité et leur enthousiasme, mais aussi et surtout pour leur dévouement tant avant que pendant INTA 2003, Amsterdam. Last but not least, nous tenons à remercier Lucien van Boxstael, le directeur du BBM, pour son appui avant et pendant INTA 2003, Amsterdam et pour le temps qu'il a permis à ses collaborateurs de consacrer à ce projet.

Outre INTA 2003, Amsterdam, une session d'information fut organisée le 10 décembre 2003 à Breda, placée sous le signe de la procédure d'opposition Benelux. Saskia Smits y fit au nom du BBM un exposé sur les aspects pratiques de cette procédure. Divers sujets ont été mis au programme de 2004 afin d'élargir la coopération entre le BBM et la BMM. Enfin, la BMM a éprouvé beaucoup de plaisir à établir avec le BBM une collaboration jugée constructive et elle est persuadée que le succès continuera à être au rendez-vous dans le futur.

INTA 2003 Amsterdam

Marleen Kuiper

Collaborateur département Service & Information

“L'INTA a choisi de fêter son 125^{ème} anniversaire à Amsterdam et nous y seront présents”. “La BMM veut parler d'une coopération éventuelle”. “Aimerais-tu participer à la réflexion?” “Oui, bien sûr que j'aimerais ça!” fut ma réponse.

En décembre 2002 a lieu la première entrevue exploratoire entre la BMM (Frank Verguld, Antonietta Arcuri, Philippe Vandeuren et Isolde Borghans) et la “Commission INTA” du BBM (Caroline Antal, Christel Heremans, Christel Verbouw, Jan Hart et moi-même). Il apparaît vite que nous sommes tous sur la même longueur d'onde. Nous voulons donner une impulsion nouvelle à la collaboration avec la BMM et nous voulons montrer que le BBM est une organisation moderne, flexible, innovatrice, attachée au service et à la qualité.

Ce premier rendez-vous fut suivi par plusieurs autres. Nous décidons de nous servir du mot d'ordre des trois mousquetaires “un pour tous, tous pour un” pour qualifier notre collaboration tout de même particulière. Christel Verbouw connaît la jeune artiste Ellen Vrijzen à qui nous demandons de peindre un tableau sur ce thème. Pour attirer un maximum de personnes sur notre stand, nous organisons un concours centré sur la peinture. Les participants doivent répondre à trois questions en relation avec le thème et notre stand.

Nous sommes au salon les 5, 6 et 7 mai. Le stand, occupé aussi bien par des membres de la BMM (Cor Blumenstock, Merel Kamp, Marie-Louise van Dijk, Frank Bouman, Marieke Westgeest et Dorin van der Vloodt) que par des collaborateurs du BBM, a une apparence ‘flashy’ et reçoit de nombreux visiteurs. Ils sont très intéressés en particulier par BMBConnect et il est dès lors fort agréable d'avoir la présence de nos spécialistes Bart van Wanroij et Albert Jan Wonnink. On est étonné de voir le BBM et la BMM s'entendre au point de se trouver ensemble sur un stand.

Le 6 mai, nous remettons le tableau au BMM café (voir p.41). Il y a un tirage officiel en présence de l'artiste elle-même. La peinture est gagnée par Alejandro Piera venant du Paraguay. Nous lui téléphonons et lui laissons un message à l'hôtel. Il entre un peu plus tard lui-même dans le café. Il est on ne peut plus heureux de son prix. Quelques semaines plus tard, nous recevons de lui un courriel dans lequel il nous exprime encore sa gratitude et raconte où il a accroché le tableau.

Nous pouvons nous féliciter de cette semaine réussie! Pas seulement en raison des réactions positives à la réception et au salon, mais aussi en raison de l'excellente collaboration avec la BMM.

5.3



L'inauguration du Café BMM

Saskia Smits

Juriste département Oppositor

Du 5 au 7 mai, l'INTA était enfin là à Amsterdam! Voilà des mois déjà que l'on s'y préparait et l'enthousiasme n'avait cessé de croître parmi le personnel qui recueillait les bribes de ces préparatifs dans les couloirs du BMM. Des rumeurs circulaient à gauche et à droite à propos d'un café, de sous-verres spéciaux, d'une action centrée sur la bière, ect. A quoi devons-nous nous attendre? Ce serait sûrement chouette!

Avec la BMM, le BBM s'était mis en quête d'un lieu pour donner la réception à l'occasion de l'ouverture de l'INTA. Vu le caractère Benelux du BBM et de la BMM, on devait retrouver un élément de chaque pays dans l'organisation de la réception. La chose était entendue pour les Pays-Bas, puisque l'INTA s'y déroulait. Le lien avec la Belgique n'était pas non plus difficile à trouver, grâce à Interbrew. L'idée germa assez vite d'offrir aux visiteurs du stand à l'INTA une bière gratuite dont un avant-goût serait donné à la réception. Restait encore le Luxembourg. Une bonne solution fut trouvée, car où organiser mieux la réception si ce n'est au Café Luxembourg!?

La réception eut lieu le samedi soir et le succès fut foudroyant. En traversant le centre ville pour se rendre au café, on se rendait vite compte qu'un happening grandiose avait lieu à Amsterdam. On découvrait partout des badges et des sacs de l'INTA. Il y avait une affluence énorme au café et les discussions étaient animées, sans oublier le concours organisé par le BBM; des sets de documentation étaient distribués avec non seulement un bon pour une bière gratuite (à consommer évidemment dans les jours suivant la réception, car la Stella coulait déjà à flots ce soir-là), mais aussi un concours sur les trois mousquetaires.

Le BBM n'était naturellement pas seul aux commandes de cette réception au café Luxembourg. Une collaboration étroite s'était nouée avec la BMM pour réaliser ensemble ce projet. Lors du discours de madame Ebba Hoogenraad, cette collaboration étroite fut on ne peut mieux symbolisée lorsque le BBM fut honoré de deux grands cœurs rouges!

5.4

Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur

Edmond Simon

Directeur Application des Lois

5.5

Les Bureaux Benelux sont représentés au conseil d'administration de l'OHMI. Différentes réunions de liaison ont eu lieu en 2003 avec la participation entre autres de représentants de l'OHMI, des offices des états membres (actuels et futurs) de l'Union européenne, de l'OMPI et, dans certains cas, de la Commission européenne afin d'échanger des informations pratiques et juridiques. Lors de la réunion sur les marques, qui est organisée depuis la création de l'OHMI, on trouvait à l'ordre du jour des sujets habituels comme le refus pour motifs absolus et l'opposition, mais aussi des sujets actuels comme la reproduction graphique de signes non perceptibles visuellement tels que les odeurs et les sons. La réunion sur les modèles qui s'est tenue pour la première fois en 2003 fut surtout placée sous le signe d'une première familiarisation avec le système des dessins ou modèles communautaires et de la coopération pratique entre l'OHMI et les offices nationaux. La réunion sur la technologie de l'information peut être qualifiée à bon droit de succès car on y a posé les premiers jalons d'un standard (proposé par les Bureaux Benelux) pour l'échange de données par voie électronique. Il est à noter, du reste, que le président de l'OHMI, Wubbo de Boer, a présenté, devant une assemblée du personnel des Bureaux Benelux, un exposé très intéressant sur la réorganisation au sein de son office.





CHIFFRES & STATISTIQUES



Rapport financier

Bilan des Bureaux Benelux au 31 décembre 2003
(comparaison 2002/2003)

ACTIF	en milliers d'euros	
	2002 euros	2003 euros
Immobilisations corporelles		
Immeuble d'exploitation et terrain	8.579	8.446
Informatique	1.693	1.489
Autres immobilisations financières	332	286
	<u>10.604</u>	<u>10.221</u>
Immobilisations financières	4.889	4.017
Total actif immobilisé	15.493	14.238
Créances	2.231	2.077
Liquidités		
Disponibles	929	520
A court terme	147	522
	<u>1.076</u>	<u>1.042</u>
Total actif circulant	3.307	3.119
	<u>18.800</u>	<u>17.357</u>

Rapport financier

Bilan des Bureaux Benelux au 31 décembre 2003
(comparaison 2002/2003)

en milliers d'euros	PASSIF	
	2002 euros	2003 euros
Réserve générale	8.980	8.980
Fonds de réserve BBM	-1.409	-1.317
Fonds de réserve BBDM	209	234
Total fonds propres	7.780	7.897
Engagements leasing	1.305	653
Provision retraite anticipée	628	603
Provision gros entretien	272	272
Total provisions	900	875
Montants reçus en avance	7.041	6.040
Autres dettes à court terme	1.774	1.892
Dettes à court terme	8.815	7.932
Total fonds étrangers	11.020	9.460
	18.800	17.357

Etat des produits et des charges en 2003 du BBM
(en milliers d'euros)

Bureau Benelux des Marques

	2002	2003
	euros	euros
Produits	9.249	11.977
Charges d'exploitation		
Frais de personnel	10.255	8.806
Amortissements	1.041	934
Autres charges d'exploitation	1.991	2.136
	13.287	11.876
Résultat d'exploitation	-4.038	101
Produits et charges financiers		
Intérêts perçus	210	90
Ecart de change réalisés	-352	-99
Intérêts perçus	-142	-9
Résultat d'exploitation	-4.180	92

Etat des produits et des charges en 2003 du BBDM (en milliers d'euros)

Bureau Benelux des Dessins ou Modèles

	2002	2003
	euros	euros
Produits	637	567
Charges d'exploitation		
Frais de personnel	484	431
Autres charges d'exploitation	188	116
	672	547
Résultat d'exploitation	-35	20
Produits et charges financiers		
intérêts perçus	-2	5
Résultat d'exploitation	-37	25

Commentaire

Bureau Benelux des Marques

Après quatre années de pertes, nous pouvons heureusement clôturer 2003 avec un excédent, à savoir 92.000 euros (2002: -4.180.000). Certes, le bénéfice s'explique pour une bonne part (785.000 euros) par la résorption de l'arriéré, mais on peut conclure quand même que le Bureau Benelux des Marques s'est engagé dans une voie ascendante.

En 2003, on a compté 2,2% de dépôts de plus qu'en 2002. Les dépôts originaires du Benelux ont du reste augmenté de 3,7%, tandis que les dépôts extérieurs au Benelux ont diminué de 17%. Comme près de 93% des dépôts sont introduits à présent par des déposants Benelux, on doit en définitive se réjouir de cette évolution. Les hausses des tarifs des années écoulées commencent à porter leurs fruits. Le chiffre d'affaires enregistre grâce à elles une hausse de 2.728.000 euros pour atteindre 11.977.000 euros.

La baisse des frais de personnel pour pas moins de 1.449.000 euros est une cause importante de l'amélioration du résultat, c'est la conséquence de la compression de l'effectif. Celui-ci est descendu dès lors au 31 décembre 2003 à 91 éqtp alors qu'il s'élevait encore à 111 éqtp en 2001.

Les amortissements ont diminué de 107.000 euros, c'est à raison d'un quart environ la conséquence d'un changement dans la méthode d'amortissement.

Les autres dépenses ont augmenté pour s'établir à 2.136.000 euros (2002: 1.991.000). Les dépenses ont été plus élevées notamment pour l'informatique, les frais juridiques et les frais financiers. Ce sont dans tous ces cas des charges ponctuelles de sorte que l'on est en droit d'escompter une baisse de ces dépenses en 2004.

Bien que les chiffres se soient nettement améliorés par rapport à l'année précédente, il reste encore un chemin difficile à parcourir. Il a été décidé récemment de démanteler en 4 ans les rétributions pour les recherches OHMI. Cette décision fera perdre environ 1.200.000 euros en chiffre d'affaires bénéficiaire, cette perte ne pouvant être compensée que partiellement par des économies.

Bureau Benelux des Dessins ou Modèles

Le BBDM a réalisé en 2003 un bénéfice de 25.000 euros (2002: - 37.000), qui, tout comme au BBM, s'explique dans une large mesure par la résorption de l'arriéré (93.000 euros).

Les perspectives ne sont hélas guère brillantes. La concurrence du dessin ou modèle communautaire se fait sentir durement, avec une baisse de 40% des demandes nouvelles. Le chiffre d'affaires des renouvellements a heureusement progressé, mais il diminuera à son tour tôt ou tard. Le chiffre d'affaire provenant du système des enregistrements internationaux (OMPI) a aussi diminué, passant de 171.000 euros en 2002 à 111.000 euros en 2003.

On tentera bien de continuer à comprimer les coûts en 2004, mais ces efforts n'empêcheront probablement pas l'année 2004 d'être déficitaire.

COMMUNICATION DU REVISEUR

Les données financières sur l'exercice 2003 présentées dans le rapport sont empruntées aux comptes annuels 2003 du Bureau Benelux des Marques et du Bureau Benelux des Dessins ou Modèles qui ont été contrôlés par nos soins. Ces données financières ont été réunies sous la responsabilité de la direction des bureaux.

Pour mieux appréhender la situation financière et les résultats des bureaux, ainsi que l'étendue de notre contrôle, il convient de lire ces données financières en corrélation avec les comptes annuels vérifiés et la déclaration de conformité de ces comptes que nous avons délivrée.

La Haye, mai 2004
Ernst & Young Accountants

Rapport annuel social

Effectif

109 collaborateurs étaient en service à la fin de l'exercice.

hommes	femmes	temps plein	temps partiel
46	63	67	42

Nombre de collaborateurs	NI	Be	Lux	total
Au 31 décembre 2002	84	26	3	113
Au 31 décembre 2003	81	25	3	109

L'âge moyen était de 41 ans : 6 collaborateurs ont fêté leurs 12,5 ans de service et une collaboratrice a fêté ses 25 ans d'ancienneté au

cours de l'exercice. Tous ont reçu du BBM un cadeau souvenir à cette occasion.

années de service	nombre
0 tot 5	28
5 tot 10	20
10 tot 15	20
15 tot 20	26
20 tot 25	9
25 tot 30	2
30 tot 35	4
total	109

classe d'âge	nombre
20 - 25	1
25 - 30	3
30 - 35	16
35 - 40	28
40 - 45	27
45 - 50	19
50 - 55	7
55 - 60	5
60 - 65	3
total	109

4 collaborateurs ont quitté notre organisation en 2003. Il n'y a pas eu de nouveaux collaborateurs entrés en service.

nombre de départs	nombre	V	ND
Direction Application des Lois	2	1	1
Direction Affaires générales	2	1	1

V = volontaire / ND = notre demande

Conditions de travail

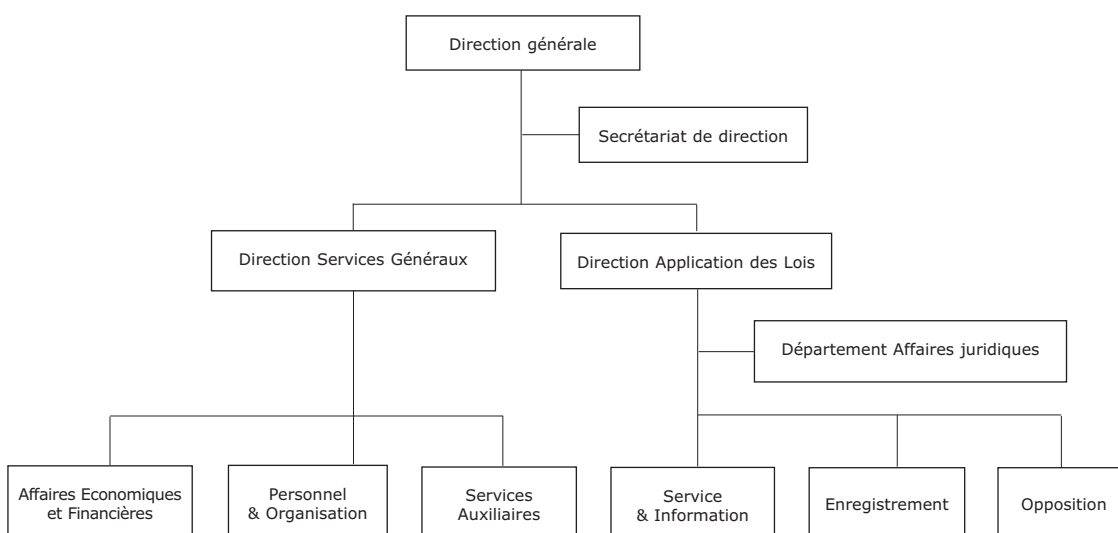
L'absentéisme s'élève à 4,5% pour l'année 2003. Cela représente une baisse notable par rapport à 2002 lorsque l'absentéisme atteignait 9,8%. Certains collaborateurs étaient affectés de maladies professionnelles de longue durée. Leur départ a contribué à faire baisser les absences pour maladie. Ce taux d'absentéisme flatteur a été atteint grâce à une politique active de réintégration et à un bon accompagnement par le service de médecine du travail.

Une interdiction de fumer a été édictée au sein de notre organisation le 1^{er} avril 2003. Il est désormais interdit de fumer dans le bâtiment. A l'extérieur, dans le patio, un espace a été aménagé à l'intention des fumeurs.

Un traitement a été offert aux collaborateurs qui souhaitaient cesser de fumer.

En juin 2003, une *Enquête périodique de médecine du travail relative à la charge de travail* a été réalisée au sein de la Division Services Généraux. Au cours de cette enquête, le personnel a été interrogé sur les exigences de la fonction, les caractéristiques de l'organisation sociale, le bien-être, le stress et les conditions de travail. Les résultats de cette enquête étaient bons et n'ont donc pas conduit à des recommandations. La charge de travail a été l'objet d'échange de vues et de discussions entre chefs de service et collaborateurs aussi bien en réunion de travail que lors des entretiens de fonctionnement.

Organigramme au 1^{er} janvier 2004



Marques

Recherches

Recherches Benelux

Année	Accélérées	Ordinaires	Total
2003	5829	21509	27338
2002	5956	17945	23901
2001	7182	22532	29714
2000	8127	14645	22772
1999	6184	15789	21973

Recherches Internationales

Année	Total
2003	25047
2002	4234
2001	4355
2000	4194
1999	8347

Recherches Européennes

Année	Total
2003	41060
2002	40237
2001	49347
2000	46715
1999	37870

Dépôts Benelux

Total dépôts

Année	Total
2003	23301
2002	22819
2001	23409
2000	28655
1999	25936

Marques collectives

Année	Total
2003	98
2002	99
2001	89
2000	86
1999	117

Introduits électroniquement

Année	Total
2003	10370
2002	3671
2001	401
2000	560
1999	619

Dépôts Benelux selon le pays de provenance

Pays	2003	%	2002	2001	2000	1999
Pays-Bas	16339	70,18%	15513	15755	19222	17287
Belgique	4953	21,27%	5052	5060	5956	5178
Luxembourg	452	1,94%	401	527	587	388
USA	480	2,06%	644	717	1096	1205
Japon	93	0,40%	93	118	133	142
Autres Pays UE	561	2,41%	627	726	1002	1024
Autres Pays	403	1,73%	435	508	668	715

Dépôts Benelux par Classe

Klasse	Aantal	Percentage
01	595	0,93%
02	277	0,43%
03	1434	2,24%
04	214	0,33%
05	1576	2,46%
06	716	1,12%
07	605	0,95%
08	280	0,44%
09	4648	7,26%
10	460	0,72%
11	830	1,30%
12	692	1,08%
13	41	0,06%
14	667	1,04%
15	71	0,11%
16	4387	6,86%
17	367	0,57%
18	932	1,46%
19	819	1,28%
20	1043	1,63%
21	722	1,13%
22	185	0,29%
23	60	0,09%
24	737	1,15%
25	2525	3,95%
26	132	0,21%
27	259	0,40%
28	1144	1,79%
29	1665	2,60%
30	1938	3,03%
31	1323	2,07%
32	947	1,48%
33	552	0,86%
34	200	0,31%
35	8392	13,12%
36	2448	3,83%
37	1977	3,09%
38	1717	2,68%
39	1403	2,19%
40	520	0,81%
41	6288	9,83%
42	4719	7,38%
43	1344	2,10%
44	1342	2,10%
45	790	1,23%

Répartition des dépôts Benelux par Service National

Année	Belgique	Luxembourg	Pays-Bas	Total
2003	804	47	22450	23301
2002	1060	102	21637	22799
2001	1146	161	22080	23387
2000	1565	122	26957	28644
1999	1492	83	24348	25923

Nombre de marques publiées

Année	Individuelle	Collective	Total
2003	23714	95	23809
2002	19697	66	19763
2001	23897	91	23988
2000	17590	63	17653
1999	20353	73	20426

Demandes de renouvellement

Année	Individuelle	Collective	Total
2003	12079	48	12127
2002	12142	34	12176
2001	12141	45	12186
2000	12700	35	12735
1999	12420	39	12459

Refus pour motifs absolus - statistiques 2002 ¹

Dépôts Benelux	Nombre	Pourcentage
	22804	100,00%

Refus provisoires	Nombre	Pourcentage
	1274	5,59%
en totalité	1200	94,19%
en partie	74	5,8%
dépôts introduits par un mandataire	629	49,37%
dépôts introduits par le titulaire	645	50,63%
dépôts enregistrés après le refus provisoire ²	134	
dépôts retirés sur demande du déposant/mandataire	260	
dépôts classés sans suite	471	

Refus définitifs	Nombre	Pourcentage
	195	0,86%
en totalité	192	98,46%
en partie	3	1,54%
dépôts introduits par un mandataire	108	55,38%
dépôts introduits par le titulaire	87	44,62%
après refus provisoire suivi de réclamation	59	
après refus provisoire sans réclamation	136	
recours formés contre un refus définitif (art. 6ter, LBM) ³	12	
dépôts refusés provisoires encore susceptibles d'une réclamation dans le délai imparti (art.4, par. 2d, RE)	214	

(1) Les statistiques 2003 ne sont pas encore disponibles vu les délais prescrits pour cette procédure.

(2) Il s'agit en majeure partie d'enregistrements qui font suite à des refus provisoires régularisés en partie et à des décisions reconsidérées par le BMM, par exemple sur production d'une preuve de consécration par l'usage établissant que la marque a acquis un caractère distinctif.

(3) Contrairement à tous les autres chiffres de ce tableau qui sont calculés à l'aide de la date de dépôt, le nombre de recours est calculé à l'aide de la date d'introduction du recours.

Enregistrements Internationaux

Enregistrements internationaux demandé via le BBM

Année	Protocole	Arrangement	Arr.+ Prot.	Total
2003	115	832	1303	2250
2002	116	877	1439	2432
2001	121	988	1802	2911
2000	115	1111	1971	3197
1999	54	1030	1391	2475

Enregistrements internationaux valables dans le Benelux

Année	Nombre
2003	8457
2002	8815
2001	10250
2000	12014
1999	12088

Modèles

Dépôts Benelux

Total

Année	Nombre
2003	1979
2002	3151
2001	2908
2000	3344
1999	3461

Répartition des dépôts par service national

Année	Belgique	Luxembourg	Pays-Bas
2003	351	9	1619
2002	309	2	2840
2001	187		2721
2000	189	7	3148
1999	407	2	3052

Nombre de dessins ou modèles publiés

Année	Nombre
2003	2074
2002	2762
2001	2434
2000	3204
1999	3183

Demandes de renouvellement

Année	Nombre
2003	1701
2002	1614
2001	1492
2000	1270
1999	1191

I-dépôts

Total

Année	Vendus	Retour
2003	742	449
2002	617	481
2001	707	471
2000	734	561
1999	659	349

Par pays

Pays	2003	2002	2001	2000	1999
Belgique	151	302	307	299	188
Pays-Bas	73	164	152	241	148
Luxembourg	3	12	7	14	8
Autres	5	3	5	7	5
Total	232	481	471	561	349





ACCESSIBLE

Conseils d'administration réunis

(Composition actuelle)

Président

Monsieur Dr. S. Allegrezza
Directeur Statec (L)

Administrateurs

Monsieur N. Decker
Ancien bâtonnier
Avocat à la Cour
Decker & Braun Avocats (L)

Monsieur R. Geurts
Directeur général
Service public fédéral Economie,
P.M.E., Classes moyennes & Energie
Administration Régulation et Organisation
des marchés
Office de la Propriété intellectuelle (B)

Monsieur H.F.G. Geijzers
Directeur
Bureau voor de Industriële Eigendom (NL)

Monsieur L. Wuyts
Conseiller
Service public fédéral Economie,
P.M.E., Classes moyennes & Energie
Administration Régulation et Organisation
des marchés
Office de la Propriété intellectuelle (B)

Administrateurs suppléants

Monsieur L. Kaufhold
Attaché de gouvernement 1^{er} en rang
Direction de la Propriété Intellectuelle
Ministère de l'Economie (L)

Madame M. Petit
Conseiller adjoint
Service public fédéral Economie,
P.M.E., Classes moyennes & Energie
Administration Régulation et Organisation
des marchés
Office de la Propriété intellectuelle (B)

Monsieur J. Vanstherem
Ingénieur
Service public fédéral Economie,
P.M.E., Classes moyennes & Energie
Administration Régulation et Organisation
des marchés
Office de la Propriété intellectuelle (B)

Monsieur C. Sahl
Chef du Secteur Législation
Direction de la Propriété Intellectuelle
Ministère de l'Economie (L)

Monsieur I.W. van der Eijk
Chef de la division délivrance des brevets
Bureau voor de Industriële Eigendom (NL)

Monsieur A. Snethlage
Conseiller Propriété industrielle
Direction Infrastructure et Innovation
Direction générale de l'Innovation
Ministère des Affaires économiques (NL)

Collège des Commissaires / Direction

Collège des Commissaires

(Composition actuelle)

Monsieur R. Charlier

Directeur général honoraire

Accords économiques internationaux

Conseiller spécial (B)

Monsieur J.H. Sloomaker

Chef Management

Direction Affaires économiques et financières

Ministère des Affaires économiques (NL)

Monsieur S. Juchem

Chef du secteur Administration générale

Direction de la Propriété Intellectuelle

Ministère de l'Economie (L)

Direction

Monsieur L. Van Boxstael (B)

Directeur

Monsieur E.L. Simon (L)

Directeur Application des Lois

Monsieur A.G.W.J. Verschure (NL)

Directeur Affaires générales

Services nationaux

**Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes & Energie
Administration Régulation et Organisation des marchés
Office de la Propriété intellectuelle**

North Gate III
Boulevard Albert II 16
B-1000 Bruxelles, Belgique

Internet www.mineco.fgov.be

Téléphone +32 2 206 48 91

Télécopieur +32 2 206 56 50

Ministère de l'Economie

Direction de la Propriété Intellectuelle
6, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg, G.H. Luxembourg

Internet www.eco.etat.lu/CE

Téléphone +352 478 81 55

Télécopieur +352 46 04 48

Bureau voor de Industriële Eigendom (Bureau I.E.)

Patentlaan 2
NL-2288 EE Rijswijk (ZH), Pays-Bas

Internet www.bie.minez.nl

Téléphone +31 70 398 66 99 (information au public)

Télécopieur +31 70 398 66 06

Adresses internet pour en savoir plus sur les marques et les dessins ou modèles

Bureau Benelux des Marques	www.bmb-bbm.org
Bureau Benelux des Dessins ou Modèles	www.bbtm-bbdm.org
Bureau Industriële eigendom	www.bie.minez.nl
Ministère de l'Économie	www.eco.etat.lu
Office de la Propriété Intellectuelle	www.minez.fgov.be
Association Benelux pour le droit des Marques et Modèles	www.bmm.nl
Organisation Mondiale de la propriété Intellectuelle	www.wipo.org
Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur	www.oami.eu.int
Site belge des Chambres de Commerce	www.cci.be
Chambre de Commerce	www.cc.lu
du Grand-Duché de Luxembourg	
Chambres de Commerce aux Pays-Bas	www.kvk.nl
Centrum voor Integrale Productontwikkeling	www.cepro.be
Union des indépendants et des PME	www.unizo.be
Union des Classes Moyennes	www.ucm.be
Union des designers en Belgique	www.udb.org



Bureau Benelux des Marques
Bureau Benelux des Dessins ou Modèles
Bordewijklaan 15, 2591 XR La Haye
Pays-Bas

Téléphone + 31 70 349 11 11
Télécopieur + 31 70 347 57 08
Info@bmb-bbm.org
Info@bbtm-bbdm.org

Réalisation

Equipe rapport annuel 2003
Robert van Hall, Marleen Kuiper,
Christian Meyers, Pieter Veeze,
Christel Verbouw, Barbara Wijler

Conception graphique

Pia Mobouck, 1180 Bruxelles

Photographie

Peter de Ruig et Theo de Nooij, La Haye
(page 3, 8, 13, 18, 21, 25, 35, 45, 59, 68)

Impression

Pallas Offset, La Haye

**Jaarverslag 2003,
Nederlandse versie**

Dit jaarverslag werd tevens in het
Nederlands uitgegeven. Bel of schrijf ons
indien u een exemplaar wenst te ontvangen.
Het verslag is tevens beschikbaar op de
website van het Benelux-Merkenbureau
www.bmb-bbm.org

**Annual Report 2003,
English version**

The annual report is also available in English
on the website of the Benelux Trademarks
Office
www.bmb-bbm.org

